



CAS DE FISCALITÉ

***La Loi de l'impôt sur le revenu du Canada
est une gracieuseté de***



CCH

une société Wolters Kluwer

Français

TechnoHebdo ltée

Cas produit par la professeure **Suzanne LANDRY**

Imprimex ltée (Imprimex), une société créée en 1985, exploite une imprimerie spécialisée dans la production de dépliants et de feuillets publicitaires. La société imprime également des catalogues et d'autres documents spéciaux de haute gamme tels les rapports annuels de sociétés cotées. Gestion Ferron ltée, Yolande Champagne et Érica Ferron détiennent la totalité des actions d'Imprimex. Jacques Ferron, l'actionnaire unique de Gestion Ferron ltée, est le président-directeur général d'Imprimex. La société jouit d'une excellente réputation dans son milieu; son carnet de commande est toujours bien garni et ses clients sont satisfaits. Toutefois, au cours des derniers mois, Imprimex a dû refuser des commandes à cause d'un manque de capacité de production. L'annexe 1 donne des précisions sur l'actionnariat d'Imprimex.

Depuis quelques mois, Jacques Ferron a entrepris des pourparlers avec les actionnaires-dirigeants de TechnoHebdo ltée (TechnoHebdo), une firme spécialisée dans la publication d'hebdomadaires régionaux et de magazines pour des clientèles ciblées. Ces publications sont distribuées directement et gratuitement à leurs lecteurs, la vente d'espace publicitaire constituant le principal mode de financement de ces publications. TechnoHebdo, qui est actuellement détenue en parts égales par Maude Sauvé et Richard Lavoie, éprouve actuellement des problèmes de rentabilité. Malgré une croissance régulière de son chiffre d'affaires, la concurrence exercée par ses rivaux a entraîné une baisse des ventes d'espaces publicitaires. À titre d'exemple, un concurrent de TechnoHebdo a récemment débuté la distribution d'un magazine appelé Le Sophistiqué qui s'adresse principalement à un marché masculin. Ce magazine vise le même marché que celui distribué par TechnoHebdo et connu sous le nom de Tout pour vous! TechnoHebdo partage également son marché d'hebdomadaires régionaux avec des concurrents de taille.

Selon Jacques Ferron, l'acquisition de TechnoHebdo est envisageable car la plupart de ses activités rentables sont complémentaires à celles d'Imprimex. Les activités non rentables pourraient tout simplement être cessées. Toujours selon Jacques Ferron, cette acquisition permettrait à Imprimex d'augmenter sa capacité de production et de faire des économies d'échelle à différents niveaux notamment sur les achats de papier. TechnoHebdo avait récemment acquis de la machinerie neuve de très grande qualité et il serait envisageable de les transférer dans les locaux d'Imprimex.

Pour l'instant, Jacques Ferron n'envisage pas de faire de TechnoHebdo une filiale d'Imprimex. Il croit qu'il serait préférable d'unifier les activités des deux sociétés ou simplement d'acquérir les actifs de TechnoHebdo. L'annexe 2 fournit des précisions sur l'offre visant l'achat de la totalité des actions de TechnoHebdo alors que l'annexe 3 donne des renseignements sur celle qui permettrait d'acquérir les actifs de cette dernière. L'annexe 4 présente le bilan préliminaire de TechnoHebdo au

L'auteure tient à remercier Manon Deslandes, CA, professeure au département des sciences comptables à l'ESG-UQÀM pour ses commentaires lors de la révision de ce cas.

22 septembre 2006. L'annexe 5 fournit le détail de certains éléments qui ont été identifiés lors de la vérification diligente effectuée par les experts embauchés par Imprimex.

Nous sommes le 25 septembre 2006. Vous sortez d'une rencontre avec Jacques Ferron. Il veut avoir votre avis sur les stratégies à utiliser pour réaliser cette transaction. Il veut que vous identifiiez les avantages et les inconvénients de procéder par le biais d'une acquisition des actifs par rapport à celle de l'acquisition des actions de TechnoHebdo. Il espère également obtenir vos commentaires sur les éléments contenus dans chacune des offres qui seront soumises sous peu aux actionnaires de TechnoHebdo. Jacques Ferron souhaite réaliser cette transaction au début d'octobre 2006. Il désire aussi avoir des recommandations sur la façon de financer cette transaction car Imprimex n'a pas toutes les liquidités nécessaires pour réaliser l'acquisition de TechnoHebdo. L'annexe 6 précise certains renseignements en ce qui concerne le financement. Jacques veut également que vous l'informiez sur les possibilités que les frais du projet Ima-Gination soit admissibles à des crédits d'impôts pour la R&D. L'annexe 7 fournit quelques précisions sur ce projet Ima-Gination.

Annexe 1

Informations concernant Gestion Ferron ltée et Imprimex ltée

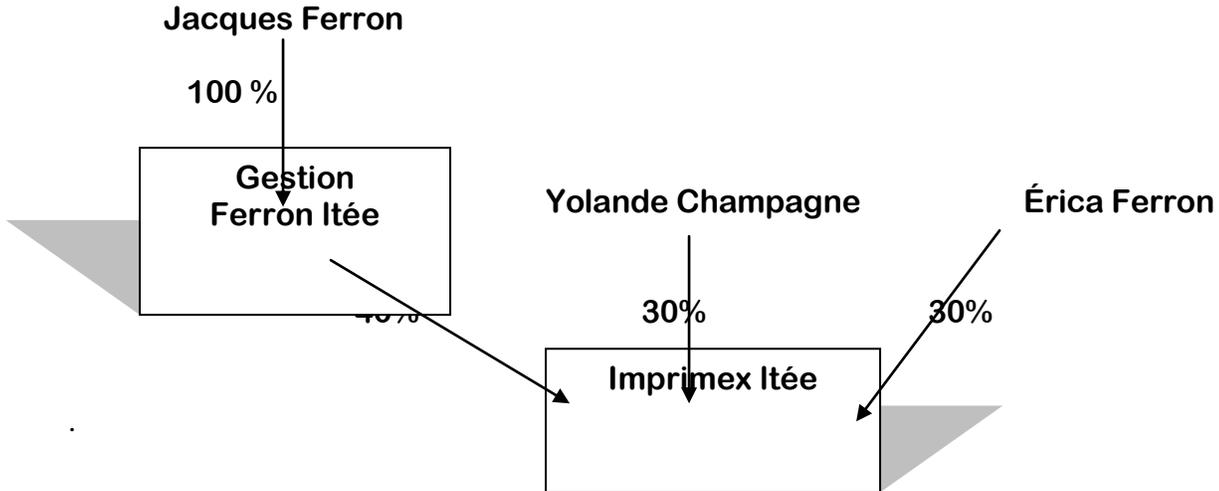
Jacques Ferron est marié à Yolande Champagne. Ils ont deux enfants. Érica, âgée de 30 ans, détient un diplôme d'études collégiales en design et travaille dans l'entreprise depuis 8 ans. Elle est en charge des projets spéciaux. Elle travaille également au développement de certaines technologies qui permettent à l'entreprise d'augmenter son efficacité. À cet égard, son projet actuel nommé Imagination est très ambitieux. Louis, qui vient d'avoir 18 ans est encore aux études. Il pense se spécialiser en administration.

Jacques Ferron a acquis les actions d'Imprimex de son fondateur au début des années 1990 à un prix de 400 000 \$. En 2002, il a effectué une réorganisation de ses affaires alors que la juste valeur de la société s'élevait à environ 1,1 million de dollars. La transaction avait été structurée de façon à ce qu'il puisse profiter de son exonération du gain en capital et aussi intégrer Érica et sa femme Yolande dans l'entreprise. Étant donné que Louis était mineur à ce moment-là et qu'il était trop tôt pour dire s'il aurait de l'intérêt pour l'entreprise, Jacques Ferron avait, suite aux recommandations de son comptable, préféré attendre avant de le faire participer à l'actionnariat d'Imprimex. Même si Louis ne travaille pas chez Imprimex, Jacques Ferron avait quand même décidé de lui verser un salaire annuel de 20 000 \$ afin de lui permettre de payer ses études.

En plus des actions d'Imprimex, Gestion Ferron ltée détient des placements en actions de sociétés cotées en Bourse ayant une juste valeur de 400 000 \$ au 25 septembre 2006. Au cours de la dernière année, son revenu annuel était d'environ 35 000 \$.

Imprimex continue sa croissance, Jacques Ferron estime que le bénéfice net de la société pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2006 sera environ de 380 000 \$. La société est en bonne santé financière, ses liquidités s'élèvent à environ 200 000 \$ alors que son ratio d'endettement est de .30. La juste valeur au 25 septembre d'Imprimex s'élève à environ 1,6 million selon un rapport d'évaluation obtenu d'un consultant financier.

Voici la structure corporative en place depuis 2002 :



Gestion Ferron ltée (incorporée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec)

- Actions ordinaires :
 - Jacques Ferron : 100 actions ordinaires ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 100 \$.
- Actions de catégorie « C » :
 - Jacques Ferron : 1 100 actions de catégorie « C » non votantes et non participantes, à dividende non cumulatif, rachetables au gré du détenteur ayant un capital versé de 400 000 \$, un prix de base rajusté de 900 000 \$ et une juste valeur de 1,1 million de dollars. Les actions de catégorie « C » sont rachetables par tranche de 100 000 \$ à partir de 2008.

Imprimex ltée (incorporée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec)

- Actions de catégorie « A » : votantes mais non participantes
 - Gestion Ferron ltée : 40 actions de catégorie « A » ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 40 \$.
 - Yolande Champagne : 30 actions de catégorie « A » ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 30 \$.
 - Érica Ferron : 30 actions de catégorie « A » ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 30 \$.

- Actions de catégorie « B » : non votantes mais participantes
 - Gestion Ferron ltée : 40 actions de catégorie « B » ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 40 \$.
 - Yolande Champagne : 30 actions de catégorie « B » ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 30 \$.
 - Érica Ferron : 30 actions de catégorie « B » ayant un capital versé et un prix de base rajusté de 30 \$.

Annexe 2
Sommaire de l'offre d'achat des actions de TechnoHebdo

Imprimex offre à Maude Sauvé et Richard Lavoie d'acheter la totalité des actions de TechnoHebdo pour une considération totale de 875 000 \$. Cette offre est soumise aux conditions suivantes :

- Licenciement de 80% du personnel de TechnoHebdo.
- Signature d'une clause de non-concurrence par Maude Sauvé et Richard Lavoie. Cette dernière vise à les empêcher de se lancer en affaires dans le même domaine ou de travailler pour un concurrent. Cette clause est très importante puisque ces derniers jouissent, eux aussi, d'une très bonne réputation dans le domaine.

Cette offre tient compte du fait que Richard Lavoie ne remboursera pas l'effet à recevoir au montant de 60 000 \$. Elle prévoit également le déménagement de la machinerie dans les installations actuelles d'Imprimex. On estime que les frais de démantèlement, de déménagement et de réinstallation incluant les frais afférents à la période de rodage de la machinerie s'élèveront à environ 75 000 \$. Ces frais sont à la charge d'Imprimex.

L'offre est aussi basée sur le rapport d'évaluation obtenu du cabinet d'évaluation Groulx et Associés dont voici un extrait :

“..Nous avons procédé à une évaluation de TechoHebdo en utilisant différentes techniques.”

“..Nous avons également procédé à une analyse marginale de la valeur de TechnoHebdo pour un acquéreur oeuvrant dans le domaine tel qu'Imprimex ltée en tenant compte de certains paramètres. Notre analyse repose sur un certain nombre d'hypothèses dont, entre autres, la fermeture de TechnoHebdo par suite de l'acquisition....”

“..En projetant la contribution marginale additionnelle résultant de l'opération, nous estimons que la juste valeur de TechnoHebdo se situe à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 850 000 \$ à 1 100 000 \$.”

Le prix d'achat de 875 000 \$ sera payé comme suit :

- 675 000 \$ lors de la signature du contrat;
- 100 000 \$ une année après la vente, sans condition;
- 100 000 \$ deux années après la date de vente si le niveau des ventes des magazines vedettes se maintient au niveau actuel. Cette clause permet de rassurer Jacques Ferron quant au niveau des ventes des magazines qui continueront d'être publiés après l'acquisition.

La transaction ne sera pas conclue tant que la vérification diligente de TechnoHebdo soit complétée. À cette fin, les dirigeants de TechnoHebdo s'engagent à rendre disponible aux vérificateurs d'Imprimex tous les documents incluant les listes des abonnés, les livres comptables, et le dossier fiscal. Le prix d'acquisition final sera ajusté pour tenir compte des écarts entre le bilan préliminaire du 22 septembre et celui en date de l'acquisition, et du résultat de la vérification diligente.

Par ailleurs, lors des discussions, Maude Sauvé et Richard Lavoie ont signalé qu'ils préféreraient vendre les actions de TechnoHebdo afin de pouvoir profiter de l'exonération pour gains en capital. Selon les informations recueillies, Maude Sauvé et Richard Lavoie ont réalisé des gains en capital imposable de 289 725 \$ et de 196 875 \$ respectivement en mars 2000 lors de la vente d'actions d'une autre société. Ces dernières étaient des actions admissibles de petites entreprises. De plus, en mai 2001, Richard Lavoie a subi une perte en capital de 228 400 \$ lorsque la société privée Zom a fait faillite. Finalement, Louis Collins, Maude Sauvé et Richard Lavoie sont associés dans une société de personnes qui détient des immeubles locatifs. Généralement, les dépenses de location incluant l'amortissement sont égales aux bruts de location. Toutefois en 2003, des rénovations importantes ont été effectuées à un immeuble et la société de personnes a subi une perte nette de location de 48 300 \$.

Annexe 3
Sommaire de l'offre d'achat des actifs de TechnoHebdo

L'offre portant sur l'acquisition des actifs de TechnoHebdo oblige aussi à maintenir la condition reliée à la clause de non-concurrence. Elle tient également compte du déménagement de la machinerie dans les installations d'Imprimex.

Des discussions qu'il a eues avec les actionnaires de TechnoHebdo, Jacques Ferron sait que dans le cas d'une vente d'actifs, Maude Sauvé et Richard Lavoie désirent au moins 1 770 000 \$. Jacques Ferron est prêt à offrir ce montant dans la mesure où il sera payé comme suit :

- un montant de 1 170 000 \$ payable à la signature du contrat;
- 500 000 \$ une année après la vente, sans condition;
- 100 000 \$ deux années après la date de vente si le niveau des ventes des magazines vedettes se maintient. Cette clause permet de rassurer Jacques Ferron quant au niveau des ventes des magazines qui continueront d'être publiés après l'acquisition.

Richard Lavoie a clairement indiqué qu'il conserverait sa BMW si les actifs étaient acquis.

Annexe 4
TechnoHebdo ltée
Bilan préliminaire
Au 22 septembre 2006
Non vérifié

ACTIFS

Encaisse et stocks	71 300	\$
Comptes clients et autres effets à recevoir (nets)	98 700	
Terrain	40 000	
Matériel roulant (net)	101 200	
Machinerie d'impression et autres (net)	740 000	
Immeuble (net)	185 800	
Liste des abonnés et autres actifs incorporels (net)	<u>20 000</u>	
Total de l'actif	<u>1 257 000</u>	\$

PASSIFS et CAPITAUX PROPRES

Dette bancaire et autres passifs à court terme	239 000	\$
Dette à long terme	618 000	
Capital actions	75 000	
Bénéfices non répartis	<u>325 000</u>	
Total du passif et des capitaux propres	<u>1 257 000</u>	\$

Autres renseignements :

Note 1 :

Aux fins comptables, TechnoHebdo utilise les mêmes méthodes d'amortissement que celles utilisées aux fins fiscales. De plus, pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2006, TechnoHebdo ne prévoit pas réclamer d'amortissement sur aucun bien. Le matériel roulant inclut une automobile de marque BMW acquise au coût de 61 200 \$ et un camion ayant une valeur amortie de 40 000 \$.

Note 2 :

Les stocks ont une juste valeur égale à leur valeur comptable de 70 000 \$. L'encaisse est de 1 300 \$.

Les comptes clients sont nets d'une provision pour mauvaises créances de 8 000 \$. L'effet à recevoir est une avance consentie à Richard Lavoie.

Le terrain acquis en 1995 a une juste valeur de 160 000 \$. La juste valeur du matériel roulant excluant la BMW est d'environ 35 000 \$.

Le coût de la machinerie d'impression et autres est d'environ 1 100 000 \$ alors que leur juste valeur est de 675 000 \$ principalement dû aux acquisitions de l'exercice précédent.

L'immeuble qui a coûté 238 000 \$ a une juste valeur de 500 000 \$. La liste des abonnés et des autres actifs incorporels avait été acquise pour 50 000 \$; la valeur fiscale est 20 000 \$.

Note 3 :

Le capital versé fiscal des actions ordinaires de TechnoHebdo est égal à 75 000 \$. Les actions ordinaires sont les seules actions émises et en circulation. Le prix de base rajusté de ces actions est de 37 500 \$ pour Maude Sauvé et Richard Lavoie respectivement. TechnoHebdo est une société par actions incorporée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec.

Note 4 :

Le dossier fiscal indique ce qui suit au 1^{er} octobre 2005 :

	Année d'imposition	Montant
Pertes en capital nettes	1998	5 000 \$
Pertes autres qu'en capital	2005	225 000 \$
	2004	185 000 \$
	2003	220 000 \$

Le solde du compte de dividendes en capital est de 50 000 \$.

Le solde du compte d'impôt en main remboursable au titre de dividende est de 20 000 \$.

Note 5 :

Pour l'exercice financier qui se termine le 30 septembre 2006, TechnoHebdo prévoit subir une perte de 104 000 \$ avant la prise en compte des frais inhérents à la vente de l'entreprise comme par exemple le licenciement de 80% du personnel. On estime ces frais à environ 70 000 \$.

Annexe 5
Commentaires sur la vérification diligente
TechnoHedbo

Voici certains renseignements concernant le travail de vérification diligente effectué au cours des dernières semaines.

1. TechnoHedbo verse un salaire à Maude Sauvé et Richard Ferron de 40 000 \$ par année. La société met des automobiles d'une valeur à peu près égale à la disposition de chaque actionnaire. L'automobile fournie à Maude Sauvé est une Lexus, louée pour un montant de 850 \$ par mois excluant les taxes et les frais d'assurance. TechnoHedbo a effectué un acompte non remboursable de 3 600 \$ au début du bail de 36 mois le 1^{er} novembre 2004. Maude Sauvé parcourt en moyenne 21 000 kilomètres par année dont 12 000 à des fins d'affaires. La société a déduit la totalité des frais de location. Depuis le 1^{er} septembre 2005, TechnoHedbo met à la disposition de Richard Lavoie une BMW qui a coûté 61 200 \$ taxes incluses. Richard Lavoie parcourt environ 42 000 kilomètres par année dont 22 000 à des fins d'affaires. TechnoHedbo n'a jamais calculé d'avantages imposables aux actionnaires relativement à l'utilisation des automobiles étant donné que le kilométrage parcouru à des fins d'affaires est plus de 50%.
2. Maude Sauvé et Richard Lavoie sont les deux seules personnes qui ont une automobile à leur disposition. Les employés de TechnoHedbo qui doivent utiliser leur automobile dans le cadre de leurs fonctions ont droit à une allocation pour frais de déplacement de .50¢ par kilomètre parcouru. Maude Sauvé et Richard Lavoie ont accepté de verser une allocation pour frais de déplacement au directeur des ventes de 1 000 \$ par mois.
3. Le compte «autres passifs à court terme» inclut un montant de 160 000 \$ lequel représente les bonis à payer au 30 septembre 2004 et 2005 à Maude Sauvé et Richard Lavoie soit un montant de 40 000 \$ par année par personne.
4. L'effet à recevoir de Richard Lavoie est de 60 000 \$. Cette créance qui ne porte pas intérêt, a été consentie le 1^{er} avril 2005. Avec cette somme, Richard Lavoie a payé différentes dettes personnelles et a contribué à son RÉER.
5. À l'analyse de certains comptes de l'état des résultats, on a pu retracer que des factures ayant trait à des dépenses personnelles de Maude Sauvé avaient été payées par TechnoHedbo. Parmi ces dépenses, on retrouve une demande de remboursement de 7 500 \$ pour un voyage pour deux personnes en Jamaïque en novembre 2005. On note aussi le paiement de frais juridiques d'un montant de 1 700 \$ en mars 2006 pour la préparation de son testament.
6. Des dépenses d'un montant de 50 000 \$ reliées à l'acquisition de la machinerie neuve ont été passées en charge au lieu d'être capitalisées au 30 septembre 2005. Selon le contrôleur, le montant est non matériel, il n'y a pas lieu de capitaliser ce montant.
7. Les vérificateurs ont également remarqué que les formulaires de paiement de la TPS et de la TVQ n'ont pas été envoyés au ministère et que le paiement des soldes dus au montant de 45 000 \$ n'a pas été versé. Le paiement des déductions à la source a souvent été fait en retard au cours des derniers mois.

Annexe 6 Quelques renseignements sur le financement

Voici quelques renseignements sur le financement disponible pour réaliser la transaction :

- Jacques Ferron a déjà contacté la banque et elle a en principe accepté de participer au financement de cette acquisition pour environ 75% du montant requis à un taux d'intérêt de 8% environ. Il a également contacté une société de capital de risque qui est très intéressée à participer au financement. La société à capital de risque désire toutefois obtenir une participation en actions.
- Jacques Ferron envisage de financer le solde à même ses fonds personnels ou par le biais de Gestion Ferron ltée.
- Jacques Ferron est ouvert à toutes suggestions pouvant faciliter le financement tant et aussi longtemps que l'option choisie est optimale au plan fiscal et qu'elle tient compte de la stratégie utilisée pour acquérir TechnoHebdo.
- Jacques Ferron estime que les frais liés au financement s'élèveront à environ 55 000 \$. Ces frais incluent les montants suivants :

Honoraires bancaires - négociation du prêt pour l'acquisition	15 000 \$
Honoraires des comptables agréés et d'avocats engagés dans les négociations d'acquisition, dans la préparation d'états financiers pro forma en vue d'obtenir du financement et dans la vérification diligente	30 000 \$
Frais de notaire (actes de prêts)	10 000 \$

Annexe 7 Projet Ima-Gination

Imprimex investit continuellement dans les technologies de pointe et dans le développement de logiciels. Ces investissements lui permettent ainsi de demeurer concurrentielle et de répondre aux besoins spécifiques de ses clients. Une des très grandes forces d'Imprimex est sa capacité de pouvoir réagir rapidement aux demandes de la clientèle tout en contrôlant bien ses coûts.

À cet égard, Érica travaille actuellement sur le projet Ima-Gination. Ce logiciel très raffiné permettra d'optimiser la mise en page des montages effectués dans les magazines ou autres documents spéciaux tout en préservant la clarté et la disposition des textes. Une autre phase de cette technologie vise à optimiser le montage des annonces publicitaires. Les coûts encourus jusqu'à maintenant pour la recherche et le développement de cette technologie s'élèvent à environ 200 000 \$. Les progrès technologiques effectués par Imprimex suscitent toujours beaucoup d'intérêt chez ses concurrents mêmes les plus importants.